

Canada
Province de Québec
District de Montréal
N° : 500-11-049838-150

Cour supérieure
(Chambre commerciale)

DATE : Le 22 mai 2019

PRÉSENT : L'honorable David R. Collier, j.c.s.

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* :

9323-7055 Québec inc. (anciennement connue sous le nom d'Aquadis International inc.)

Débitrice

et
Raymond Chabot inc.

Demandeur / Contrôleur

**ORDONNANCE POUR UNE QUINZIÈME PROROGATION DE
LA PÉRIODE DE SUSPENSION DES PROCÉDURES**

- [1] **Considérant** la Demande d'homologation du Amended Plan of Compromise and Arrangement of the Monitor dated April 25, 2019 (la « **Demande d'homologation** »);
- [2] **Considérant** la demande de report de l'audition de la Demande d'homologation;

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL :

Prorogation

- [3] **Proroge** la Période de suspension telle que définie à l'ordonnance initiale prononcée le 9 décembre 2015 et l'application de cette ordonnance jusqu'au 28 juin 2019;

Autres

- [4] **Ordonne** l'exécution provisoire de cette ordonnance nonobstant appel, sans nécessité de fournir un cautionnement;
- [5] Le tout sans frais de justice.



David R. Collier, j.c.s.